



Naviguer à Mâcon













Naviguer à Mâcon Sommaire



- Différents cas au club!
- Equipement obligatoire
- Règles de navigation
 - En eaux intérieures
 - A Mâcon
 - Au club !!
- On lève aussi la tête !!

Naviguer à Mâcon Différents cas au club



- 4 cas selon sur quoi on navigue et si l'on est encadré ou pas
 - Voile en autonomie sur habitable
 - Bateau sécurité (moteur)
 - Voile légère en autonomie
 - Voile légère encadrée
- Des règles à respecter
 - Issues des textes légaux
 - Issues du club (règles définies et validées par le CA)
- Tout ce qui est écrit ici est issu :
 - Du DSI du club (hangar, local accueil, First 18)
 - Des annexes légales intégrées au DSI

Equipement obligatoire Eaux intérieures exposées !!





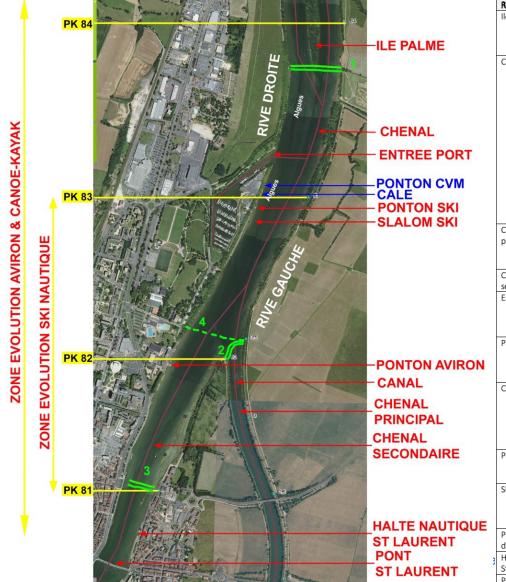
Équipement obligatoire	First 18 Voile légère non encadrée	Sécurité	Voile Légère <u>encadrée</u> par un bateau sécu*
Équipement Individuel de Flottabilité pour chaque personne embarquée de 50N mini et marqués CE (1)	х	х	х
Moyen mobile de lutte contre l'incendie	1 (si First 18)	1	
Dispositif d'assèchement manuel pour les bateaux <u>non auto</u> videurs ou comportant un espace habitable	х	х	х
Un dispositif permettant le remorquage (bout de remorquage + point d'amarrage)	х	Х	Х
Une ligne de mouillage avec ancre adaptée à la taille du bateau (si bateau de – de 250kg, laissé à l'appréciation du chef de bord)	х	х	
Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence par chaque personne embarquée (2)	х	X	Non (navigation diurne surveillée et VHF en sécu)
VHF + téléphone portable		Х	(3)
Équipement complémentaire (décision CA du CVM du 01/02/2020)			
VHF + téléphone portable	Si First 18		
2 amarres de 5m et une garde de 8m (Laissées à demeure dans bateau)	Si First 18		
Gaffe	Si First 18	Х	<u> </u>
Rame ou pagaie	Si First 18	Х	
Pantoire permettant le remorquage		Х	
Bout de sécurité pour attacher moteur à la coque	х	Х	

(1) Pour planches et SUV, combinaison assurant protection du torse et abdomen avec flottabilité positive possible

- (2) Navigation en autonomie : gilet perso avec dispositif de repérage lumineux !! (étanche et 6h autonomie)
- (3) Si encadrement sur support, VHF et Tel à bord en sac étanche

Naviguer à Mâcon Naviguer à Mâcon





Référence plan	Description et caractéristiques			
Ile Palme	Attention à l'extrémité sud de l'île avec peu de fond			
	Attention au courant plus important du fait de la largeur réduite du chenal			
	A noter entre l'entrée du port et l'île Palme un champ d'algues dès que la température de l'eau dép			
	les 20°C. Ce champ est situé côté rive droite.			
Chenal	Il est matérialisé par des marques latérales bâbord (cylindriques rouges)			
	- Une sous l'île palme			
	- Une au niveau de l'entrée du port de Mâcon			
	- Une marque latérale bâbord chenal préféré au-dessus de l'embranchement du canal de			
	dérivation			
	- Une marque latérale bâbord chenal secondaire au même niveau que la marque de chenal			
	préféré ci-dessus.			
	Il n'y a pas sur la zone de navigation de marques latérales tribord. La navigation des navires de fort			
	tonnage s'effectue entre les marques latérales bâbord et la rive gauche.			
	Les voiliers doivent éviter le chenal et doivent obligatoirement sortir du chenal à l'approche d'un navire			
	prioritaire moins manœuvrant (péniches, caboteurs fluviaux-maritimes, navires de passagers) ou bateau			
	moteur (menues embarcations de moins de 20m) en transit empruntant le chenal			
	Attention : les véhicules nautiques à moteur (barques motorisées, vedettes, scooters des mers)			
	n'empruntent pas obligatoirement le chenal. Même si les voiliers sont prioritaires, une vigilance			
	s'impose.			
Chenal	Il s'agit du chenal du canal de dérivation de St Laurent			
principal	La navigation sous voiles est interdite dans le canal			
	En cas de navigation au moteur, une veille VHF sur le canal 10 est obligatoire			
Chara	Attention à un épi rocheux assez long immergé entre la Saône et le canal de dérivation.			
Chenal secondaire	Il s'agit du chenal emprunté par tout bateau hors navires de gros tonnage. Attention, ce chenal n'est pas clairement matérialisé jusqu'au pont St Laurent.			
Entrée du port	La vitesse dans le chenal d'entrée du port est limitée à 6 km/h			
Littlee du port	Une vigilance accrue est de mise dans cette zone car des bateaux motorisés peuvent sortir du chenal			
	d'entrée du port au-delà de cette vitesse et sans forcément pleine visibilité des embarcations qui			
	naviguent sur la Saône à ce niveau.			
Ponton CVM	Profondeur limitée (environ 1,10m) au niveau du ponton et moindre en approche diagonale en amont et			
	en aval du ponton. Privilégier une approche perpendiculaire au ponton pour les bateaux de plus de 1m			
	de tirant d'eau.			
	A noter une zone d'algue dense du ponton CVM jusqu'en aval de la cale de mise à l'eau en été.			
Cale publique	Cale de mise à l'eau des bateaux sécurité et voile légère et quai d'amarrage.			
	La profondeur y est limitée, la dérive des voiliers ne devra être descendue qu'à la moitié.			
	Attention également aux remous générés par la navigation avec risque pour les voiliers de taper contre			
	le quai.			
	A noter une zone d'algue tout le long du quai en été jusqu'en aval de la cale et un risque de blocage de			
	l'hélice pour les bateaux sécurité.			
Ponton ski	Très peu de fond à ce niveau.			
	Les voiliers et embarcations du CVM veilleront à éviter cette zone pour ne pas gêner les activités du Club			
	de Ski Nautique.			
Slalom ski	Cette zone est matérialisée par des bouées entre le ponton de ski et le restaurant « Le Poisson d'or ».			
	Les câbles et barres immergées sont à une profondeur de 1m. Les voiliers et embarcations du CVM ne			
	doivent pas naviguer dans le slalom et s'en éloigner pour éviter de gêner les activités du Club de Ski Nautique			
Ponton	Les voiliers et embarcations du CVM doivent s'en éloigner pour ne pas gêner les activités de la Société			
d'aviron	des Régates Mâconnaises (club d'aviron)			
Halte nautique	Ponton d'accueil côté rive gauche. Attention pour les voiliers (habitables) à ne pas dépasser cette limite			
St Laurent	pour ne pas être pris dans l'accélération du courant du pont St Laurent.			
Pont St Laurent	Attention à l'augmentation de la vitesse du courant entre les piles de pont.			
ot Laar citt				

Naviguer à Mâcon 1 Règles de navigation (1)



- Sont prioritaires par rapport à un voilier :
 - Bateaux de pompiers, police...
 - Navires professionnels (péniche, bateaux à passager)
 - Tout bateau en transit dans le chenal (bateau moteur, voilier...)
- Le voilier sous voile est prioritaire sur :
 - Les bateaux à moteur (hors cas prioritaires ci-dessus)
 - Les bateaux mus par la force humaine
- Entre voiliers :
 - Le bateau rattrapant n'est pas prioritaire
 - Si sur amures différentes, règle du tribord
 - Si sur même amure, priorité à celui sous le vent

Bon sens, observation, civilité entre clubs sportifs... Même si on est prioritaire, si on peut laisser la place, on le fait !!!

Naviguer à Mâcon 2 Règles de navigation à Mâcon (1+2)

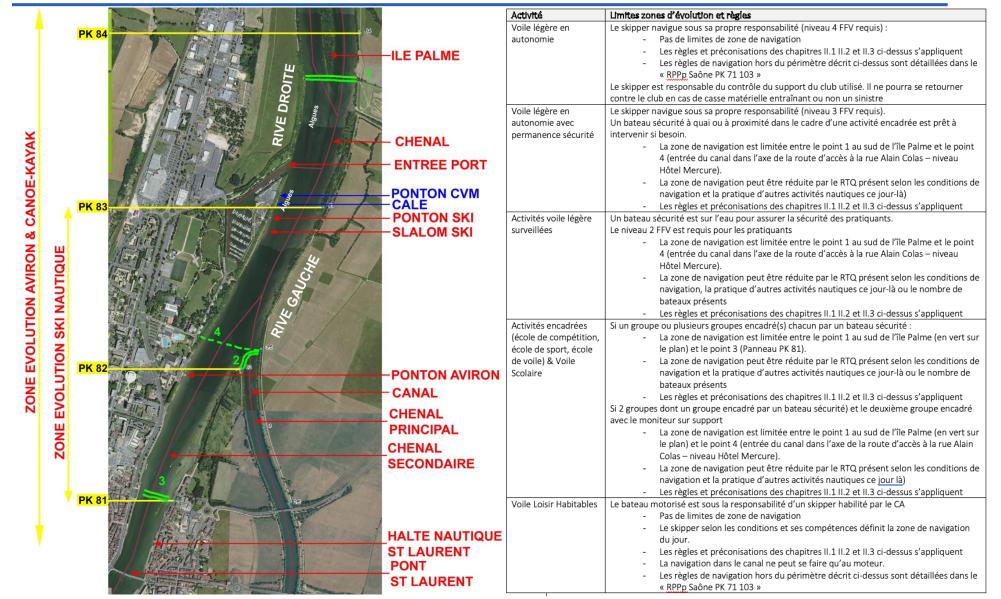


- Zones de navigation
 - voile: PK 81 au PK 86
 - Ski nautique : PK 81 au PK 83
 - Jets: rive droite PK 84,600 au PK 85 (amont pont nord A40)
 - Navigation Sportive à Grande vitesse : PK 84,600 au PK 85,400
- Interdiction de stationner, s'amarrer, mettre à l'eau du PK 84,600 au PK 85,400
- Interdictions de faire de la voile
 - Dans la zone de ski nautique lorsqu'une activité ski est en cours (club ou particulier)
 - Dans la zone de slalom du club de ski nautique
 - Dans les zones de jets ski ou navigation à grande vitesse
 - Au-delà du PK 85 entre le lever du soleil et 9h
 - De nuit (Entre une demi-heure avant le coucher du soleil et 9h) ou si visibilité réduite
 - Si marque RNPC (crue) de niveau 1 est atteinte
 - Dans le chenal (à éviter au maximum) avec interdiction de louvoyer
 - Dans le canal de dérivation
 - En solitaire pour les moins de 13 ans sauf si dans le cadre d'une école de voile
- VRC : au niveau du ponton du club sur une largeur de 30m depuis la berge

**marsManifestations: après demande d'autorisation letoarrêté préfectoral

Naviguer à Mâcon 3 Règles de Navigation au club (1+2+3)





Naviguer à Mâcon Responsabilités



Activité	RTQ ?	Commentaire	
Activité encadrée (École de compétition, École de			
Sport, École de voile & stages adhérents) : initiation,			
perfectionnement, entraînements			
Voile légère en autonomie avec matériel club		Niveau 4 FFV mini requis	
		Hors ouverture du Club	
Voile légère en autonomie avec matériel personnel*		Hors ouverture du Club.	
Voile légère sous permanence sécurité avec matériel		Niveau 3 FFV mini requis	
du club ou matériel personnel*			
Voile légère surveillée avec matériel du club ou	OUI	Niveau 2 FFV requis	
matériel personnel*			
Accueil de groupes extérieurs & Voile Scolaire	OUI		
Voile Loisir Habitables	Skipper	Sous responsabilité RTQ Habitable	
		(skipper habilité)	
Organisation de régates	OUI	Demande autorisation préfecture et	
		DSI complémentaire requis.	
Organisation de manifestations avec activités sur	OUI	Demande autorisation préfecture et	
l'eau (Portes ouvertes, raid)		DSI complémentaire requis.	
Organisation de manifestations sans activités sur	NON	DSI complémentaire si organisation par	
l'eau (123 Mâcon)		le club sinon, règles de sécurité de	
		l'organisateur	
Stages en mer	OUI	DSI dédié aux stages en mer	

^{(*) :} un pratiquant propriétaire de son matériel est libre de naviguer quand il veut sous sa propre responsabilité en dehors des activités et des horaires d'ouverture du club. Néanmoins, le(s) Responsable(s) Technique(s) et moniteurs lui conseilleront de suivre les règles de navigation du club en autonomie selon niveau FFV validé.

Naviguer à Mâcon On lève aussi la tête!!



Attention au tirant d'air !

P. K.	Désignation des ponts	Nombre de passes	Retenue normale	Gabarit des passes en largeur	Hauteur libre sur la R.N
63.400	Pont de Thoissey	1	169.45	40	7,8
66.200	Pont de St Romain des Iles	1	169.45	40	7,1
72.870	Nouveau pont d'Arciat	1	169.45	45	10,20
75.200	Viaduc du TGV	2	169.45	40	8,9
76.550	Pont de l'A406	1	169.45	46	10,40
78.200	Viaduc de Mâcon (sncf)	2	169.45	17	9,3
79.000	Canal - Pont du CD 51	1	169.45	56	9,4
79.500	Pont François Mitterand	1	169.45	25	8,89
80.400	Canal - Pont de la RN 79	1	169.45	56	9,5
81.000	Canal - Pont du CD 68A	1	169.45	56	9,5
84.400	Pont Nord de Mâcon A40	1	169.45	42	10,1
97.450	Pont de Fleurville	1	169.45	42	9,6

- Bief de Mâcon : retenue normale 169,45
- Sur la hauteur de la Saône, une retenue normale correspond à une hauteur de 1,50
- Si sur le site Vigicrue, la côte est à 2,50m alors les hauteurs d'eau indiqués ci-dessus seront diminuées de 1m (9,10 pour le pont A40)

MERCI DE VOTRE ATTENTION











